

CONCOURS EXTERNE DE CONTRÔLEUR DES FINANCES PUBLIQUES

ANNÉE 2015

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 1

Durée : 3 heures - Coefficient : 4

**Réponse à des questions et/ou cas pratique
à partir d'un dossier composé de documents à caractère économique et financier**

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Recommandations importantes

Le candidat trouvera au verso la manière de servir la copie dédiée.

Sous peine d'annulation de sa copie, le candidat ne doit porter aucun signe distinctif (nom, prénom, signature, numéro de candidature, etc.) en dehors du volet rabattable d'en-tête.

Il devra obligatoirement se conformer aux directives données.



Tournez la page S.V.P.

Le candidat devra compléter l'intérieur du volet rabattable des informations demandées et se conformer aux instructions données

Nom de naissance

Prénom usuel

Jour, mois et année

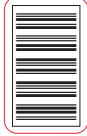
Signature obligatoire

Numéro de candidature

*Nom :
Prénom :
Date de naissance :
N° de candidature :
(si absence de code barre)
Signature :*



Faire comme ceci



Ne pas faire



ÉTIQUETTE D'IDENTIFICATION

Axe de lecture code à barres candidat

À compléter par le candidat

Ne rabattre le cache qu'en présence d'un membre de la commission de surveillance

Concours externe - interne - professionnel - ou examen professionnel ⁽¹⁾
⁽¹⁾ Rayer les mentions inutiles

Externe

Pour l'emploi de : **Contrôleur des Finances publiques**

Épreuve n° : **1**

Préciser éventuellement le nombre d'intercalaires supplémentaires

Matière : **101 – Analyse de dossier**

Date : **0 8 1 2 2 0 1 4**

Nombre d'intercalaires supplémentaires :

À L'ATTENTION DU CANDIDAT

En dehors de la zone d'identification rabattable, les copies doivent être totalement anonymes et ne comporter aucun élément d'identification tel que nom, prénom, signature, paraphe, localisation, initiale, numéro, ou toute autre indication même fictive étrangère au traitement du sujet.

Il est demandé aux candidats d'écrire et de souligner si nécessaire au stylo bille, plume ou feutre, de couleur noire ou bleue uniquement. Une autre couleur pourrait être considérée comme un signe distinctif par le jury, auquel cas la note de zéro serait attribuée. De même, l'utilisation de crayon surligneur est interdite.

Les étiquettes d'identification codes à barres, destinées à permettre à l'administration d'identifier votre copie, ne doivent être détachées et collées dans les deux cadres prévus à cet effet qu'en présence d'un membre de la commission de surveillance.

Suivre les instructions données pour les étiquettes d'identification

NOTE / 20

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

À L'ATTENTION DU CORRECTEUR

Pour remplir ce document :
Utilisez un stylo ou une pointe feutre de couleur **NOIRE** ou **BLEUE**.

EXEMPLE DE MARQUAGE :

Faire comme ceci



Ne pas faire



Pour porter votre note, cochez les gélules correspondantes.

Reportez la note dans les zones **NOTE / 20** et dans le cadre **A**.

En cas d'erreur de codification dans le report des notes cochez la case **erreur** et reportez la note dans le cadre **B**.

Cadre A réservé à la notation

20	19	18
17	16	15
14	13	12
11	10	09
08	07	06
05	04	03
02	01	00
Décimales		
,00	,25	,50
		,75

Cadre B réservé à la notation rectificative

20	19	18
17	16	15
14	13	12
11	10	09
08	07	06
05	04	03
02	01	00
Décimales		
,00	,25	,50
		,75
Erreur		

NOTE / 20

EN AUCUN CAS, LE CANDIDAT NE FERMERA LE VOLET RABATTABLE AVANT D'Y AVOIR ÉTÉ AUTORISÉ PAR LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

SUJET

À partir des documents joints, vous traiterez de manière structurée les questions suivantes relatives à l’insertion des jeunes sur le marché du travail en France.

QUESTION N° 1 :

Vous dresserez le constat de la situation des jeunes sur le marché du travail en France en l’inscrivant dans le contexte européen et en identifierez les causes.

QUESTION N° 2 :

Vous décrirez les différents outils mis en œuvre dans le cadre des politiques d’accès à l’emploi des jeunes en France et en présenterez les résultats.

Liste des documents

- Document 1 Communiqué de presse de la Cour des Comptes « Marché du travail : face à un chômage élevé, mieux cibler les politiques » du 22 janvier 2013
3 pages
- Document 2 Extrait de l'article « McKinsey analyse les causes du chômage des jeunes en France » du 13 janvier 2014 (euractiv.fr) – 1 page
- Document 3 Extrait de l'article intitulé « Emplois aidés, un moyen de lutte contre le chômage ? » du 26 juin 2013 (leJDD.fr) – 1 page
- Document 4 Article « Salaires, CDD : la crise rend l'insertion des jeunes encore plus difficile » du 5 juillet 2013 (lesechos.fr) – 1 page
- Document 5 Article « Chômage des jeunes : Il y a des solutions de long terme autour de l'éducation » du 12 novembre 2013 (Le Monde.fr) – 3 pages
- Document 6 Article « Le plus préoccupant reste le chômage des jeunes non diplômés » du 16 septembre 2011 (latribune.fr) – 2 pages
- Document 7 Article « Pour une alternance choisie et non subie » du 13 août 2013 (lesechos.fr) – 1 page
- Document 8 Article « Contre le chômage des jeunes, une solution » du 12 février 2014 (latribune.fr) – 2 pages
- Document 9 Extraits du portail Internet des politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle : « Les mesures jeunes » (emploi.gouv.fr) – 3 pages
- Document 10 Article « Chômage des jeunes : un risque de génération perdue » du 12 novembre 2013 (Le Nouvel Observateur.fr) – 2 pages
- Document 11 Extrait de l'article « Pourquoi les jeunes sont plus touchés par le chômage ? » du 13 décembre 2012 (jactiv.ouest-france.fr) – 1 page

Le fonds documentaire comporte 20 pages.

Marché du travail : face à un chômage élevé, mieux cibler les politiques

La Cour des comptes rend public un rapport consacré aux politiques en faveur du marché du travail.

Dans un contexte de chômage élevé, où il apparaît essentiel de préserver l'employabilité de ceux qui sont les plus fragilisés par les évolutions économiques, ce rapport traite des politiques qui visent à faire mieux fonctionner le marché du travail : indemnisation du chômage, aides à l'insertion ou à la réinsertion et formation professionnelle des chômeurs. L'ensemble de ces politiques représente plus de 50 milliards d'euros de dépenses par an.

1) Un dualisme du marché du travail aggravé par la crise

Si l'activité économique a mieux résisté à la crise, en France, que dans la moyenne des pays de l'OCDE, **l'augmentation du chômage y a été plus marquée à partir de 2009 que chez plusieurs de ses voisins européens**. Ce sont les catégories les plus fragiles de la population qui ont été les plus touchées.

Cette situation tient à deux spécificités françaises :

- **les employeurs se sont adaptés à la baisse d'activité en diminuant les effectifs** (flexibilité externe) **plutôt qu'en diminuant le nombre d'heures travaillées** (flexibilité interne), pendant que l'Allemagne, notamment, contenait l'augmentation du chômage par un recours plus fréquent au chômage partiel ;
- **la dégradation de la situation des salariés les plus précaires a accentué le dualisme du marché du travail**, avec, d'une part, des travailleurs relativement protégés, à l'emploi plutôt stable et, d'autre part, des travailleurs plus exposés, à l'emploi temporaire et aux mobilités fréquentes et non volontaires.

2) Un financement de l'indemnisation du chômage difficilement soutenable

Le **régime français d'indemnisation du chômage**, tel qu'il est mis en œuvre depuis la nouvelle convention de 2009, présente plusieurs caractéristiques qui le rendent **plus protecteur que dans beaucoup d'autres pays** ; il est **plus accessible**, en raison d'une durée minimale de cotisation courte et d'une période de référence assez longue ; **le niveau d'indemnisation est plus élevé** pour les salariés situés aux deux extrémités de l'échelle des revenus ; **il offre une durée maximale d'indemnisation plus longue**, quoique réservée aux salariés les mieux insérés dans l'emploi.

Il joue donc un rôle protecteur et contra-cyclique en offrant un revenu de remplacement aux demandeurs d'emploi. Toutefois, la durée de la crise a contribué à dégrader la **situation financière de l'assurance chômage**, mettant en cause la **soutenabilité du régime**. De 9 milliards d'euros en 2010, **l'endettement de l'assurance chômage pourrait passer à 18,5 milliards en 2013**. Cette évolution est aussi le résultat de la dérive persistante du régime d'indemnisation des intermittents du spectacle, dont le déficit annuel s'élève à 1 milliard d'euros au bénéfice de 3 % seulement des demandeurs d'emplois.

En outre, **le régime d'assurance chômage a perdu de son efficacité en termes de couverture des demandeurs d'emploi** : ainsi, le nombre de personnes indemnisées rapporté aux demandeurs d'emplois (44,8 % en 2011) s'est **réduit**, en raison notamment de l'arrivée en fin de droits d'une part élevée de

chômeurs. **Le fort développement de l'indemnisation au titre de l'« activité réduite »**, qui permet de cumuler une activité à temps partiel ou à durée déterminée et une indemnisation au titre du chômage (45 % des allocataires concernés en 2011) peut faciliter le retour à l'emploi, mais il faudra prévenir le risque que cette indemnisation devienne un complément de revenu destiné à des salariés durablement précaires.

Enfin l'articulation du régime d'assurance chômage avec les régimes de solidarité (allocation de solidarité spécifique, RSA) est restée complexe et conduit à des **ruptures dans la prise en charge de certains demandeurs d'emplois**.

3) Des dispositifs peu efficaces face à la hausse du chômage

La France a abordé la crise avec des **instruments de politique de l'emploi parfois obsolètes**, dont **l'efficacité s'est révélée décevante**.

Les évolutions apportées en 2009 à l'indemnisation du **chômage partiel**, avec la création d'un nouveau régime plus favorable appelé « activité partielle de longue durée » (APLD), n'ont pas permis de la mobiliser de façon satisfaisante pendant la crise. Cette **faible mobilisation du chômage partiel** s'explique par une **modernisation trop tardive** du dispositif au regard de la conjoncture, par sa **complexité** et par son caractère **financièrement peu attractif** pour les entreprises.

Par ailleurs, utilisés en France alors qu'ils ont quasiment disparu dans les autres pays, les **contrats aidés, particulièrement ceux du secteur non marchand**, n'ont pas permis d'obtenir des résultats satisfaisants en termes d'insertion durable en sortie de contrat. Ces **résultats médiocres** tiennent à un ciblage défaillant, des durées de contrat trop courtes et un accompagnement insuffisant des bénéficiaires.

4) Des politiques pas assez ciblées sur les publics en difficulté

La formation professionnelle continue requiert des **financements considérables (plus de 31 milliards d'euros)**, dont près de la moitié est consacrée à l'indemnisation des stagiaires pendant la formation. Cet effort a tendance à **reproduire, voire amplifier, les inégalités** engendrées par le fonctionnement du marché du travail, la formation bénéficiant plus aux salariés déjà les mieux formés. **L'effort de formation des demandeurs d'emploi est particulièrement insuffisant**.

Par ailleurs, les contrats aidés et les contrats de professionnalisation (contrats de travail prévoyant une formation en alternance) ont été trop peu orientés vers les moins diplômés, en contradiction avec les objectifs poursuivis. Il en est de même pour **certains dispositifs de reclassement des demandeurs d'emploi** – fusionnés en 2011 en un contrat de sécurisation professionnelle (CSP) – qui ont été **mobilisés au profit des seuls salariés licenciés**, alors que ceux-ci ne sont pas les seuls à nécessiter un accompagnement renforcé dans la recherche d'emploi. Ainsi, certains **salariés arrivant en fin de contrat à durée déterminée ou de mission d'intérim devraient avoir accès au CSP ou à un accompagnement comparable**.

5) Une gouvernance publique et paritaire complexe et insuffisamment coordonnée

Les **actions menées par l'Etat, les régions, les partenaires sociaux, ainsi que leurs opérateurs (Pôle emploi, OPCA etc.) se superposent sans faire l'objet d'une véritable coordination**.

L'Etat joue un rôle d'impulsion déterminant dans l'orientation de la politique de l'emploi, mais la formation professionnelle continue est organisée par les partenaires sociaux, en lien avec les régions, dont les compétences pourraient être étendues. Cette **multiplicité de centres de décision** ne facilite pas la mise en place de politiques ciblées du marché du travail. Les réflexions actuelles sur la décentralisation doivent prendre en compte la **nécessité d'une simplification radicale de ce dispositif complexe**.

Annoncée à l'occasion du sommet social du 18 février 2009, la création du **fonds d'investissement social (Fiso)** avait pour objet « de coordonner les efforts en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle en consolidant différentes sources de financement ». Ce **dispositif a rapidement disparu sans procurer les résultats escomptés**.

Quant au **fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP)** créé en 2009 avec de fortes ambitions, **ses résultats demeurent en-deçà des attentes initiales** : la **disproportion entre ses engagements, ses paiements et ses réalisations certifiées** souligne la fragilité de cet instrument. Enfin, **l'absence des régions** dans les appels à projets, alors même que la loi en prévoyait la possibilité, a restreint ses moyens.

Conclusion

La Cour souligne les faiblesses du dispositif français d'intervention en faveur du marché du travail. Souvent anciennes, elles ont été accentuées par la crise intervenue en 2008. De ce fait, et **en dépit des réformes** nombreuses conduites au cours des dernières années, ce **dispositif reste largement inadapté à un contexte de chômage durablement élevé**.

La Cour estime devoir **alerter l'ensemble des acteurs** concernés – Etat, régions, partenaires sociaux – et souligner la nécessité d'une inflexion dans la conduite des politiques en faveur du marché du travail.

Recommandations

Les principales recommandations concernant le régime d'indemnisation du chômage visent à :

- réviser l'ensemble des paramètres permettant de rétablir la situation financière du régime d'assurance chômage, notamment ceux du régime des intermittents du spectacle ;
- rendre plus coûteuses les contributions des employeurs ayant le plus recours aux contrats courts (CDD et intérim) ;
- accroître les incitations au retour à l'emploi ;
- renforcer la cohérence des prestations versées par les régimes d'assurance et de solidarité.

Parmi les 26 recommandations formulées par la Cour figurent également :

- le renforcement de l'attractivité des dispositifs de chômage partiel ;
- la limitation des contrats aidés, notamment du secteur non marchand, aux publics prioritaires ;
- le ciblage de l'offre de formation professionnelle par Pôle emploi vers les publics prioritaires ;
- l'accès au contrat de sécurisation professionnelle en fonction de la distance à l'emploi et non de la situation juridique du bénéficiaire ;
- la simplification dans le nouvel acte de décentralisation, des compétences et des décisions en matière d'emploi et de formation ;
- l'amélioration de l'efficacité et de la transparence de la gestion du FPSPP.

[Lire le rapport sur le site Internet](#)

Contact presse :

Ted MARX - Directeur de la communication - Tél : 01 42 98 55 62 - tm Marx@ccomptes.fr

Denis GETTLIFFE - Responsable des relations presse - Tél : 01 42 98 55 77 - dgettliffe@ccomptes.fr

 [Suivre la @Courdescomptes](#)

www.ccomptes.fr

McKinsey analyse les causes du chômage des jeunes en France

Euractiv.fr – Actualités et débats européens 13/01/2014 - 09:33

Alors que le programme Garantie pour la jeunesse démarre, la société de conseil McKinsey s'est penchée sur les causes du chômage des jeunes en Europe.

Ils sont 5,6 millions en Europe. Les jeunes chômeurs préoccupent plus que jamais l'Union européenne, alors que de nombreux observateurs craignent que la situation actuelle ne se transforme en « génération perdue ».

La société McKinsey s'est penchée, dans un rapport sur les 8 principales économies européennes (Royaume-Uni, Suède, Allemagne, France, Espagne, Italie et Grèce). En France, le taux de chômage des jeunes atteint 35 %, contre seulement 18 % au Royaume-Uni.

Manque de confiance

Or selon les critères d'analyse de McKinsey, la population des moins de 25 ans sondée par la firme en France se distingue des autres européens par un manque de confiance global dans le système éducatif. Comme les pays du sud de l'Europe, où les taux de chômage sont encore plus élevés qu'en France, les jeunes Français se classent largement dans les « non-croyants » du système éducatif, ou dans les « désabusés », qui aimeraient continuer leurs études, mais n'ont pas les moyens de le faire. 59 % des français se classent dans une de ces deux catégories, même si l'étude ne précise pas leur statut (actif ou non).

Problèmes d'orientation

Les problèmes d'orientation ne sont pas indépendants de cette situation : parmi ceux qui ont fait des études, seulement 69 % des Français estiment avoir obtenu la section qu'ils souhaitaient, ce qui représente le taux le plus bas des 8 pays étudiés.

Au total ces deux catégories représentent 58 % des moins de 25 %. A l'inverse, en France la proportion des « battants », c'est à dire ceux qui sont fiers de leur parcours scolaire, est une des plus faibles d'Europe : 8 % contre 10 % dans le reste de l'échantillon.

Manque de qualification

Du côté des employeurs français, le manque de qualification est souvent mis en avant. 35 % d'entre eux jugent que le manque de personnel qualifié pose de sérieux problèmes à leur activité. Ils évoquent notamment le manque de confiance en soi et les compétences communicationnelles.

Pour McKinsey, le manque d'échange entre le monde du travail et celui de l'éducation expliquerait ce phénomène.

Des stages à gogo

La France dispose en revanche d'un des plus forts taux de stages : 87 % des étudiants en font, ce qui semble faire une différence entre les candidats à un emploi.

Mais la recherche de stage s'avère compliquée, et en l'absence d'aide efficace du système éducatif, les étudiants doivent se reposer sur leur propre réseau. Les jeunes expliquent également que la moitié des stages ne sont pas rémunérés (49 % des stages ne sont pas rémunérés en France, contre 55 % au total en Europe), ce qui crée une distorsion entre les jeunes qui disposent du soutien financier de leur famille et les autres.

McKinsey a interrogé 5,300 jeunes, 2,600 employeurs et 700 membres du corps éducatif pour cette étude.

L'Europe est en train de mettre en œuvre un large programme pour l'emploi des jeunes doté de 8 milliards d'euros d'investissement, sous la forme de Garantie pour la jeunesse. Un programme qui prévoit qu'aucun jeune de – de 25 ans ne reste plus de 6 mois sans formation ou sans stage.

Emplois aidés, un moyen de lutte contre le chômage?

DECRYPTAGE - Vincent Peillon a annoncé 10.000 contrats aidés supplémentaires dans l'Education nationale. Ces dispositifs sont-ils efficaces? Servent-ils à aider les chômeurs ou à faire baisser les chiffres du chômage?

Qu'est-ce qu'un contrat aidé?

Il s'agit d'un emploi dont le contrat de travail, de courte durée, est dérogatoire au droit commun. Il est subventionné par l'Etat soit par le biais d'aides à l'embauche, d'exonération de charges ou d'aides à la formation. Ils visent les personnes éloignées de l'emploi (demandeurs d'emploi de longue date, les plus de 50 ans sans emploi, les personnes handicapées, les bénéficiaires de minima sociaux) ou les jeunes. Il y a les contrats aidés pour le secteur non-marchand (collectivités, associations, services publics, aidés à hauteur de 70%) et ceux pour le secteur marchand (entreprises, aidées à hauteur de 30%).

Depuis la loi sur la cohésion sociale de 2005, il y avait de nombreuses formes de contrats aidés. En 2010, le contrat unique d'insertion a été mis en place. En 2013, seul ce dernier et les contrats d'avenir sont utilisés par l'Etat.

Combien l'Etat va-t-il en utiliser en 2013?

Avec les 10.000 contrats aidés annoncés mercredi par Vincent Peillon pour l'enseignement secondaire, les 540.000 au total que Michel Sapin comptabilisait dimanche dans *Le Parisien*, auxquels on doit ajouter les 50.000 destinés au secteur marchand que le ministre du Travail avait oublié, on arrive à 600.000 contrats aidés sur l'année. Un record? Par rapport à l'an dernier et ses 490.000 contrats aidés, clairement. En 2011, le total était un peu inférieur à 450.000 au départ, mais il est monté plus haut en fin d'année. Mais un gouvernement a fait mieux : celui de Lionel Jospin, qui avait inventé les emplois jeunes, des contrats aidés. En 2000, souligne un rapport de la Cour des comptes sorti en 2011, il y avait 800.000 contrats aidés par an. Dès 2001, une baisse a été amorcée. Sur les dix dernières années, le plus bas historique a été atteint en 2007, avec seulement 230.000 contrats pour le secteur non-marchand.

Est-ce que ça marche?

C'est l'outil premier de ce que l'on nomme le "traitement social" du chômage. "Ils jouent le rôle d'amortisseurs dans les périodes de vaches maigres et peuvent le faire baisser rapidement de 1 à 2 points", expliquait l'économiste Eric Hayer en 2006. Ils ont plusieurs avantages : ils font retravailler des demandeurs d'emplois inscrits de longue date à Pôle emploi, leur offrent des formations et peuvent cibler des territoires précisément. Ce sont en effet les préfets qui les distribuent dans les départements.

Concernant l'efficacité, plus le bénéficiaire est accompagné et formé, plus ce passage est profitable dans sa quête d'un emploi pérenne. Les dispositifs sont efficaces quand le contrat a été signé avec une entreprise. Mais ceux qui ont obtenu un contrat aidé dans le secteur non-marchand débouche le plus souvent sur un autre contrat aidé dans le même secteur.

En réalité, l'efficacité des contrats aidés est toute autre si l'on considère qu'ils sont avant tout utiles pour faire baisser les chiffres du chômage. Les bénéficiaires, comptabilisés pendant leur période de chômage dans la fameuse catégorie A de Pôle emploi, migrent, une fois le contrat aidé obtenu, vers la catégorie E, que personne ne regarde ni n'évoque. Sur l'année, 600.000 contrats aidés, ce sont 600.000 chômeurs qui disparaissent des radars des statistiques. La preuve : sous tous les gouvernements, leur nombre varie dans l'année en fonction de l'augmentation du nombre de chômeurs. En arrivant au pouvoir en mai 2012, les socialistes se sont plaints de voir que les crédits sur l'ensemble de l'année avaient été épuisés dans les six premiers mois, pour que la droite atténue la hausse du nombre de demandeurs d'emploi avant les élections.

Vivien Vergnaud - leJDD.fr
mercredi 26 juin 2013

Salaires, CDD : la crise rend l'insertion des jeunes encore plus difficile

Les Echos du 05 juillet 2013

Dans une étude, le Céreq observe une baisse très nette des salaires à l'embauche.

La dégradation de la situation économique rend encore plus difficile l'entrée des jeunes sur le marché du travail. C'est ce que montre le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) dans une étude publiée hier. Le Céreq, placé sous la tutelle des ministères de l'Emploi et de l'Education, a mené deux enquêtes, auprès de jeunes entrés sur le marché du travail en 1998 et en 2004 et les a observés pendant les sept ans qui ont suivi. Les deux générations ont été confrontées à une conjoncture différente :

- celle de 1998 a profité d'une embellie économique jusqu'au début des années 2000
- tandis que celle de 2004 a traversé le début de la crise, à partir de 2008.

Entre les deux classes d'âge, il y a d'abord eu une baisse très nette des salaires à l'embauche. « Les jeunes de la génération 2004 embauchés sur des postes de cadres entre 2009 et 2011 ont des salaires inférieurs de plus de 10 % à ceux de la génération 1998 recrutés entre 2003 et 2005 (1.840 euros contre 2.040 euros) », écrit le Céreq.

L'évolution des salaires traduit la même chose :

- pour la génération 2004, le salaire médian net mensuel est de 1.200 euros, trois ans après leur entrée sur le marché du travail, et 1.240 euros sept ans après, soit une hausse de seulement 3 % en euros constants,
- contre 15 % pour la génération 1998 aux mêmes moments de carrière.

Les jeunes qui arrivent sur le marché du travail doivent s'adapter à une autre réalité, structurelle depuis 1992 : deux tiers des premières embauches sont des emplois à durée déterminée (CDD, intérim ou emplois subventionnés par l'Etat).

La part de ces emplois reste stable au bout de cinq ans pour la génération 2004, alors qu'elle diminuait pour celle de 1998. « S'il se confirme, ce mouvement de flexibilisation de l'emploi observé pour la génération 2004 pourrait façonner plus durablement les trajectoires professionnelles », prédit l'étude.

Rôle protecteur du diplôme

La responsable des enquêtes insertion du Céreq, Isabelle Recotillet, voit néanmoins des signes d'optimisme. « Quelle que soit la conjoncture économique, le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur reste faible, autour de 5 %. C'est extrêmement rassurant, affirme-t-elle. Car on a toujours le sentiment que l'enseignement supérieur forme des jeunes qui se retrouvent largement au chômage. Le diplôme a un rôle protecteur. »

A l'inverse, le taux de chômage des jeunes sans diplôme et de certains diplômés de l'enseignement secondaire est inquiétant.

Après sept ans d'entrée sur le marché du travail, le taux de chômage des non-diplômés est deux fois plus élevé (26 %) que la moyenne (11 %). Des non-diplômés qui pourront se voir offrir une deuxième chance avec une formation.

Dans 70 % des cas, les jeunes au chômage qui ont obtenu un nouveau diplôme retrouvent un emploi. Pour ceux qui en avaient déjà un, la formation leur permet, à 48 %, d'évoluer dans l'entreprise. « C'est un encouragement aux politiques de formation tout au long de la vie », conclut Isabelle Recotillet.

Le Monde.fr

Chômage des jeunes : "Il y a des solutions de long terme autour de l'éducation"

LE MONDE | 12.11.2013 à 16h29 • Mis à jour le 28.11.2013 à 16h35 | Propos recueillis par Anne Rodier

La situation des jeunes sur le marché du travail s'est grandement détériorée. Comment retourner cette tendance et leur redonner confiance ? André Zylberberg, chercheur au CNRS, et Saïd Hammouche, spécialiste du recrutement des moins de 24 ans, répondent.



Le chômage des jeunes est-il un mal français ?

André Zylberberg : Le taux de chômage des jeunes est assez divers en Europe : 26,5 % en France, 7,6 % en Allemagne, 21 % au Royaume-Uni et au-delà de 55 % en Espagne. Ce chiffre est à relativiser puisqu'il s'agit d'une part de la population active.

De l'autre côté des Pyrénées, en réalité, ce sont 20,4 % de la totalité des 15-24 ans qui sont concernés... Qu'on prenne n'importe quel indicateur de l'emploi, la France n'est pas très bien placée. Le taux d'emploi des jeunes y est de 30 %, en raison d'une formation initiale relativement longue, contre 60 % au Danemark.

Quelles solutions proposeriez-vous pour les ramener vers l'emploi ?

A.Z. : Il y a des solutions de long terme, autour de l'éducation. Ce qui structure la plus grande partie des jeunes, outre les problèmes de discrimination, c'est le diplôme. En France plus qu'ailleurs. Le taux d'emploi de ceux qui ont fait des études supérieures se situe autour de 80 % trois ans après la sortie de la formation initiale. En revanche, ceux qui sont restés au niveau du collège ont un taux d'emploi de 30 %, dans les mêmes conditions.

Une des responsables de cette situation est l'école, qui est une véritable machine à trier. Dès la maternelle, on trie. On trie encore plus fort quand on fait partie de catégories défavorisées, ce qui sape la confiance à tous les niveaux. Parmi le 1,9 million de « ni-ni » – ceux qui ne sont ni en formation, ni au chômage, ni en emploi –, près de la moitié ne cherche même plus de travail.

Changer le système éducatif, aller vers une école où l'on trierait moins, c'est long mais pas impossible.

Saïd Hammouche : La confiance se joue autour de deux axes. D'abord, celui de la psychologie des moins de 24 ans : de leur capacité à comprendre ce qui va leur arriver sur le marché de l'emploi, de leurs attentes, des codes et des critères d'exigence sur lesquels ils vont être évalués. Un deuxième axe est celui du recruteur. Comment l'entreprise va-t-elle les accueillir, les accompagner, les faire grandir ? Va-t-elle miser sur une jeunesse qui doit faire ses preuves et qui, au regard de la rentabilité, n'apporte pas de résultat immédiat ?

Ce qui revient à dire qu'il faut en premier lieu réformer l'orientation professionnelle. En effet, malgré l'existence de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep), censé porter ces questions, les jeunes ne connaissent pas les métiers d'avenir. L'intérêt général n'est donc pas servi. L'Etat doit réinvestir ce champ dans lequel s'est immiscé le marché privé.

Quels seraient les principaux leviers d'action ?

S.H. : Le levier d'action prioritaire est la proximité entre les besoins du marché du travail et les aptitudes des jeunes. Mais il faut évoquer ici plusieurs catégories. Il y a ceux qui sont « prêts à l'emploi », ceux qui en sont proches et ceux qui en sont éloignés.

Pour les premiers, c'est l'entreprise qu'il faut aider, car elle ne sait pas les détecter ni aller les chercher. Or au bout de dix-huit mois de recherche d'emploi, un jeune va céder à la marginalisation plutôt que de croire au système d'intégration professionnelle.

Ceux qui sont proches de l'emploi doivent être un peu coachés, dynamisés, motivés. L'école leur a dit qu'ils pouvaient faire de la communication ou du marketing, sans leur expliquer que le peu de postes allait prioritairement aux candidats tout droit sortis des grandes écoles.

Or, s'ils sortent des universités, ils n'ont quasiment aucune chance d'intégrer le marché de l'emploi sans adapter leur stratégie de recherche d'emploi vers des petites et moyennes entreprises, des sociétés peu connues et des métiers plus polyvalents.

Enfin, pour ceux qui sont éloignés du marché du travail, qui sont donc pris dans des durées de chômage plutôt longues et qui cumulent des difficultés de logement, de santé, d'intégration, c'est sur les Etablissements publics d'insertion de la défense (Epide) qu'il faut miser.

A.Z. : La transition vers l'emploi est facilitée par la proximité entre l'étude et le travail. L'apprentissage, ce n'est pas vraiment du long terme et ça marche bien. Ceux qui ont opté pour cette voie ont des taux d'intégration sur le marché du travail très supérieurs aux autres. Le cumul « emploi-études » est efficace. Mais la France y a peu recours. Ces parcours n'y concernent que 21 % des jeunes, contre 50 % en Allemagne, 65 % aux Pays-Bas.

En matière d'apprentissage, la France a pourtant fait de réels efforts. Le nombre d'apprentis a d'ailleurs doublé depuis dix ans. Mais un dévoiement se fait jour : la progression de ces parcours « emploi-études » ne profite pas aux fameux « ni-ni », mais plutôt aux diplômés.

Pour aider les « ni-ni » à reprendre le chemin de l'emploi, la solution est connue. Il faut les orienter vers des formations longues dans des centres de remise à niveau à la fois sur le plan cognitif, pour acquérir un minimum de savoir, et sur le plan non cognitif, pour qu'ils apprennent à coopérer.

Ces établissements existent : ce sont les Epide et les « écoles de la deuxième chance ». Mais ils n'accueillent respectivement que 2 500 et 11 000 places. Il est vrai que cette solution coûte cher. Ce sont 30 000 euros par an et par personne qu'il faut mobiliser pour les Epide et 10 000 euros pour les « écoles de la deuxième chance ».

On pourrait transférer avantageusement vers ces dispositifs une partie des milliards d'euros consacrés aux emplois aidés, y compris aux emplois d'avenir.

Ces emplois d'avenir n'évitent-ils pas l'éloignement de l'emploi ?

S.H. : C'est une mesure de réparation par rapport à des populations fragilisées par la discrimination et le chômage. Les emplois d'avenir peuvent être un enjeu pour les jeunes proches de l'emploi. Un certain nombre d'associations, de coopératives, d'organisations non gouvernementales ne recruteraient pas des jeunes de quartier s'il n'y avait pas l'effet coup de pouce des emplois d'avenir.

Mais c'est une solution fictive. Les vraies réponses sont systémiques. Il faut fluidifier le marché du travail, communiquer sur les postes à pourvoir et créer des agences de recrutement. Aujourd'hui, des acteurs font du placement : le service public de l'emploi, les missions locales, le Cap emploi. Mais ils ne font pas le travail d'aller chercher les besoins des entreprises. Il manque une activité de recrutement pour identifier ces besoins.

A.Z. : Les systèmes d'accompagnement vers l'emploi les plus efficaces sont ceux qui ciblent leur public. Une phase préalable essentielle est le « profilage », qui détermine le niveau d'éloignement de l'emploi d'un jeune à partir duquel on adapte la meilleure stratégie pour le ramener vers le marché du travail. C'est ce que font les Néerlandais, les Danois, les Britanniques, avec des services décentralisés.

Le coût du travail est-il un paramètre déterminant pour l'emploi des jeunes ?

A.Z. : C'est indéniablement un levier du retour à l'emploi pour les peu qualifiés. Avec le smic et les charges, on est à plus de 1 600 euros. Qu'on le veuille ou non, cela bloque l'accès au marché du travail pour les personnes insuffisamment qualifiées.

S.H. : Un stagiaire de grande école est vite opérationnel et offre, à un coût inférieur, un niveau de qualification supérieur (bac + 2 à bac + 5). Il y a pour l'entreprise un effet de rentabilité. Le coût du travail a déjà baissé artificiellement avec les stages.



"Le plus préoccupant reste le chômage des jeunes non diplômés"

Propos recueillis par Sophie Peters | 16/09/2011, 5:58 - 1454 mots

Maître de conférences à l'Ecole des hautes études en sciences sociales de Paris, Cécile Van de Velde travaille sur la problématique de l'entrée des jeunes dans la vie adulte au niveau européen.

Dans cette période de crise, les disparités entre les différents pays sur l'accès à l'emploi pour les jeunes sont-elles en train de s'accroître ?

Le problème du chômage des jeunes n'est effectivement pas une spécificité française. Il est européen et même mondial. En période de crise, les entrants sur le marché du travail -qu'ils soient jeunes ou vieux- rencontrent davantage de difficultés que les autres actifs. Par contre, lorsque l'économie repart, ce sont souvent les plus favorisés. En bref, les jeunes sont une population partout très sensible aux aléas de la conjoncture économique. Il faut rappeler cependant que le taux de chômage des jeunes est un indicateur à manier avec prudence. Lorsque l'on annonce 23% comme pourcentage du chômage des jeunes en France, ce ne sont pas 23% de la population jeune, mais 23% des jeunes de 16 à 24 ans sur le marché du travail, les étudiants ne sont pas comptabilisés. Si on prend en compte ce taux de chômage ainsi que d'autres indicateurs d'insertion, on observe que plus on descend dans le sud de l'Europe et plus l'accès à l'emploi des jeunes est difficile. En Espagne, le taux de chômage des jeunes est à 46%, ils ont payé la crise au prix fort. Les taux les plus faibles se rencontrent en Allemagne et en Scandinavie, dans des pays qui ont intégré l'accès au travail dans les parcours de formation. Mais on peut y trouver, dans une société comme l'Allemagne, une grande précarité des jeunes au travail, surtout à des postes peu qualifiés. Au delà, dans la majorité des pays du monde, les jeunes ont un taux de chômage supérieur aux autres catégories d'âge. Ce qui témoigne d'une difficulté globale à entrer dans le monde du travail.

Pourquoi ?

En ce qui concerne la situation française, plusieurs thèses s'affrontent. Les économistes ont tendance à pointer du doigt les décalages entre niveaux de formation et niveaux de qualification requis par les entreprises. Les sociologues relèvent que depuis deux, voire trois générations, l'emploi s'est focalisé sur les 30/45 ans. On distingue en France, plus qu'ailleurs, trois temps bien distincts dans l'accès à l'emploi. Un long sas d'entrée a été institutionnalisé, avant l'accès à une stabilisation professionnelle. D'abord, on estime qu'entre 18 et 22-23 ans, les jeunes sont censés suivre des études à temps plein. Même si le travail étudiant se développe, à ces âges il n'est pas valorisé, étant perçu comme une possible nuisance pour les études. Après ce « temps des études » vient celui de l'insertion qui s'est fortement allongé depuis quelques années. La crise est venue accentuer ce phénomène, et risque de fragiliser encore les actuels entrants. Ceux qui sont arrivés sur le marché de l'emploi dernièrement et qui n'ont rien trouvé risqueront d'être rattrapés, une fois la croissance revenue, par les futurs entrants qui seront choisis prioritairement, les entreprises préférant les plus fraîchement diplômés. C'est ce qu'on nomme "l'effet cicatrice" : lorsqu'une cohorte rencontre des difficultés à l'entrée sur le marché du travail, elle risque de le payer tout au long de sa vie professionnelle, parfois même jusqu'à sa retraite, la carrière se révélant plus précaire et en dents de scies. Le troisième temps est enfin celui de l'activité proprement dit. Ces cloisons entre études et emploi sont une des caractéristiques de la situation française et accentuent les difficultés d'accès à l'emploi.

Le problème apparaît donc désormais à la fois structurel et conjoncturel ?

Le structurel rencontre l'effet crise, quand le marché se ferme aux entrants et que seuls ceux qui sont en poste tournent encore d'un emploi à l'autre. Cette adversité à l'entrée sur le marché du travail a une conséquence induite : le stress et l'anxiété des jeunes. La France est avec le Japon le pays où le stress des élèves est le plus élevé. C'est un revers de notre système méritocratique : en cas de crise, la pression sur le diplôme et l'anxiété aux études augmentent, que ce soit auprès des jeunes ou de leurs parents. Choisir sa vie et ses études si tôt, entre 15 et 18 ans, dans un contexte de pénurie d'emploi, est anxiogène. D'autant que l'on sait qu'aujourd'hui la meilleure protection contre le chômage reste les études. D'ailleurs l'écart se creuse depuis quelques années entre ceux qui arrivent sur le marché du travail avec ou sans diplôme. Cela crée un véritable entonnoir vers les filières diplômantes avec l'anxiété en toile de fond.

Comment résoudre le paradoxe de jeunes qui ne trouvent pas de travail et auxquels on reproche de ne pas vouloir s'impliquer plus dans le monde du travail ?

Ce que j'observe, c'est un appétit sans bornes pour l'emploi de la part de la fameuse génération Y à laquelle on semble attribuer tous les maux. C'est même un tel enjeu de survie que beaucoup de diplômés acceptent aujourd'hui des petits boulots harassants. Sans compter qu'ils acceptent de cumuler des stages dans le but de mettre le pied à l'étrier, pour finir avec un emploi dont le salaire est rarement à la hauteur de leurs qualifications. Alors oui, certaines études statistiques montrent qu'ils ont moins de loyauté sur le long-terme vis-à-vis de l'entreprise, dans le sens où ils se projettent dans une vie mobile, qu'ils aspirent à l'autonomie et à un équilibre réel entre vie privée et vie professionnelle. Mais le rapport des Français au travail reste tout de même très affectif, beaucoup plus que chez leurs homologues anglo-saxons par exemple. C'est un des effets de notre course aux diplômes : les jeunes veulent une fois dans le monde du travail tenir le rang de leurs qualifications et démontrer leur savoir-faire.

Ce culte du diplôme c'est selon vous la pierre angulaire des rapports sociaux sur l'emploi des jeunes ?

C'est en effet central : les comportements familiaux et sociaux des jeunes français s'expliquent aujourd'hui par cette tyrannie du diplôme, qui les conduit à reporter leur indépendance. Le "Tanguy" français l'est par contrainte, lié à ses parents pour finir ses études. S'il y a une telle aspiration, non comblée, à l'autonomie, c'est qu'ils ont intériorisé l'enjeu central des études et doivent reporter l'indépendance. La société française fige très précocement les destins sans laisser le temps de trouver sa place. Il faudrait faire de la jeunesse un temps moins cloisonné, envisager le temps des études avec plus de souplesse, en laissant un droit à l'erreur et en évitant de figer ainsi les hiérarchies de diplômes. De plus en plus d'adultes font des allers-retours entre la vie professionnelle et les études, pourquoi pas les plus jeunes ?

Avez-vous d'autres préconisations ?

Concernant les aides de l'Etat, il serait préférable qu'elles aillent directement aux jeunes. Et supprimer les mesures d'emploi "spécial jeunes", qui normalisent le fait qu'il y ait un sas transitoire entre les études et la vie professionnelle. Une majorité de jeunes entrent aujourd'hui dans le monde du travail par des contrats aidés ou dans le cadre de mesure d'allègements de charges ; la jeunesse devient perçue comme une main d'œuvre à part. Il faudrait également mieux intégrer et valoriser le travail dans le temps des études pour ôter cette pression sur le diplôme et autoriser le droit à l'erreur. Dernier élément et sans doute le plus préoccupant : le chômage des non diplômés. Même si la crise se résorbe, lui ne se résorbera pas. Car les moyens manquent à la fois au niveau de l'Etat mais aussi au niveau associatif pour les accompagner réellement vers l'emploi. L'entreprise a un rôle majeur à jouer dans ce domaine. Elle pourrait travailler sur des programmes d'intégration avec les collectivités locales et le maillage associatif, pour ces jeunes laissés actuellement sur le bord du chemin de la vie professionnelle.

Pour une alternance choisie et non subie

Les Echos Philippe Hedde 13/08/2013

Le regard porté sur l'alternance reste trop négatif pour Philippe Hedde, directeur général de NestiraOneFrance. Pourtant, pour l'entreprise, il représente un moyen efficace de former la jeune génération.

Il est des préjugés qui ont la vie dure. Ainsi en est-il en France, et d'une manière générale en Europe, du regard porté sur l'alternance. **Alors que sept millions et demi d'Européens âgés de 15 à 25 ans sont sans emploi - 23,6 %, un taux deux fois supérieur à celui des adultes -**, on continue de considérer cette façon d'accéder à la vie professionnelle comme un pis-aller. La sanction d'un échec scolaire. Une voie subalterne, presque une voie de garage. A la limite, si l'on y pousse un jeune, une démarche à caractère social. Le fait que l'Allemagne, où elle s'est développée depuis longtemps, n'ait que 8 % de cette tranche d'âge au chômage ne parvient pas à éradiquer totalement des esprits cette représentation négative de l'alternance.

« On », c'est un peu tout le monde. **Les chefs d'entreprise, parce qu'ils estiment que ce type d'emploi est coûteux et ne correspond pas forcément à leurs attentes**, en matière de flexibilité ou de compétitivité. Le corps enseignant, ou une partie de celui-ci, pour laquelle la voie normale, presque la voie royale, reste celle de l'enseignement théorique. Les parents, qui éprouvent certes un certain soulagement à voir leur enfant pris en main, mais se sentent un peu humiliés qu'il aborde de cette façon le monde du travail. Les étudiants, qui jugent toujours préférable de suivre un cursus universitaire classique.

L'alternance reste très souvent cantonnée à un certain niveau d'études

Une certaine évolution des mentalités se fait jour, que le gouvernement s'efforce d'encourager, mais de façon bien timide encore. **L'alternance ne bénéficie souvent, au mieux, que d'une sympathie distante** de la part des acteurs économiques et sociaux ; elle est également très souvent cantonnée à un certain niveau d'études (CAP, BEP, BTS). Elle devrait au contraire apparaître comme une voie naturelle de recrutement de salariés, et notamment des plus diplômés.

Depuis quelques années, des grandes écoles proposent de nouveaux cursus en alternance. L'Ecole centrale en est un bon exemple, qui propose aux étudiants de devenir ingénieur en trente-six mois. **Mais ces pratiques restent trop souvent au stade de l'expérimentation.** Le principe est pourtant parfaitement accepté en médecine dès la deuxième année d'études.

80% des jeunes « alternants » trouvent un emploi en CDI

Et pourtant, les évidences sont là. **Evidence, l'écart qui reste grand entre les besoins réels des entreprises et la formation dispensée par l'Université et même les grandes écoles**, malgré les efforts accomplis de part et d'autre. Evidence, le fait qu'en comparaison, l'alternance débouche plus souvent sur un emploi que tous les autres systèmes de formation : en France, 80 % des jeunes « alternants » trouvent un emploi en CDI. En revanche, un brillant cursus scolaire et universitaire n'est pas une garantie d'avenir. Evidence, l'instrument d'intégration de jeunes en rupture de scolarité qu'elle représente. Evidence aussi, pour ceux qui l'ont mise en oeuvre, avec la fierté pour ceux qui accueillent les « alternants » de transmettre leur savoir. **Evidence, la fidélisation qu'elle engendre ainsi au sein du corps social de l'entreprise.** Evidence, sur le plan national, le développement de la solidarité entre générations.

Tous ceux qui y ont eu recours l'ont compris, en particulier les responsables des petites et moyennes entreprises. Car, si les grandes enseignes, celles des SBF (sociétés des Bourses françaises) continuent d'exercer une forte attraction sur les jeunes, ce sont les PME qui se montrent les meilleurs recruteurs d'« alternants ». Elles appartiennent en grande majorité (près de 80 %) au secteur tertiaire (commerce, réparation d'automobiles, soutien aux entreprises, transport, etc.).

Réduire la complexité de la gestion administrative

Au total, à la fin de 2012, on recensait 616.000 jeunes Français (âgés de 15 à 25 ans) en alternance, contre 3,8 millions ayant choisi une voie d'enseignement traditionnelle. C'est encore trop peu. Mais la gamme de métiers visés ne cesse de grandir et la qualité des cursus de croître, grâce à une association dynamique entre les deux apprentissages, celui de la pratique sur le terrain et celui de l'école. Car éducation et profession se nourrissent l'une de l'autre.

Il reste bien des efforts à accomplir, notamment au niveau des pouvoirs publics, pour réduire la complexité de la gestion administrative, pour améliorer le régime du tutorat - **et surtout éliminer les freins qui subsistent, économiques ou psychologiques.** L'objectif est clair. Il doit être clairement énoncé : que l'alternance choisie, et non subie, devienne un puissant levier pour relancer l'emploi des jeunes.



Contre le chômage des jeunes, une solution

Contre le chômage des jeunes on a tout essayé, sauf de faire de l'enseignement professionnel une voie royale ! Par Bernard Capron, Président d'AGEFA-PME



Bernard Capron | 12/02/2014, 17:52 - 958 mots

Le projet de loi sur la formation professionnelle est en débat au Parlement. Il intègre un volet qui concerne l'apprentissage. Il y a lieu d'être inquiet. Le Gouvernement a effet prévu de confier les fonds de l'enseignement professionnel aux organismes qui gèrent déjà ceux de la formation professionnelle. Il ne s'agit pas là d'une réforme mineure. Cela traduirait-il la persistance d'une politique qui réserve l'enseignement professionnel à l'accueil des seuls élèves en difficulté ?

Dans de nombreux pays, un véritable tremplin

Il faut bien prendre conscience que l'enseignement professionnel doit être un véritable tremplin vers l'avenir pour tous les jeunes. C'est le cas dans de nombreux pays européens où l'on regarde cet enseignement comme une voie d'excellence. Impensable ! La France a en effet construit deux filières cloisonnées : d'un côté la voie considérée comme royale - l'enseignement général - et de l'autre la voie de garage - à savoir toutes les autres et particulièrement l'enseignement professionnel.

Une autre voie d'excellence

Nos voisins ont au contraire compris que seul un enseignement professionnel fort, diversifié, qui repose sur la même exigence que l'enseignement général et technologique permettra de lutter structurellement contre le chômage des jeunes. En somme que l'enseignement professionnel soit à terme, une autre voie d'excellence.

Valoriser un véritable socle d'enseignements généraux, pour faciliter des voies de passage

Pour atteindre ces objectifs essentiels, la première des mesures est de valoriser un véritable socle d'enseignements généraux commun à tous les diplômés de l'enseignement professionnel, en lien avec les humanités, les réalités sociales et culturelles. En somme, être aussi exigeant, en matière de culture générale, avec les élèves de toutes les filières. Ce serait une petite révolution dans le schéma actuel de l'enseignement professionnel français.

Cette ambition ouvrira la porte à un rapprochement nouveau. Elle facilitera le passage, pour un élève, de la voie générale à la voie professionnelle, et inversement ; ce qui reste aujourd'hui extrêmement difficile. En somme, mettre fin à une forme d'irréversibilité qui pénalise nos élèves. Il s'agit donc de permettre à un élève de la voie professionnelle de réintégrer la voie générale s'il le

souhaite. A l'inverse, les filières professionnelles renouvées et plus ambitieuses seront plus attractives auprès des jeunes pour la poursuite de leurs études au lycée ou à l'université. C'est d'ailleurs dans cet intervalle du brevet à la Licence que tout se joue.

Une demande des jeunes

Cette exigence sur les contenus et les programmes rejoint donc une demande formulée par les jeunes eux-mêmes qui souhaitent pouvoir poursuivre des études reconnues leur permettant de s'intégrer et de s'épanouir sur le marché du travail.

C'est ainsi qu'un tiers des apprentis sont aujourd'hui inscrits à l'université. Leur nombre augmente de près de 10 % chaque année. Et ne croyons pas qu'ils préparent des diplômes au rabais. Du BTS au Master, du diplôme d'ingénieur aux écoles de commerce, ils prouvent que l'enseignement professionnel est déjà une voie d'excellence. Là encore, les exemples européens montrent que nous pouvons aller beaucoup plus loin en généralisant cette approche.

L'exemple allemand...

La faiblesse du taux de chômage des jeunes en Allemagne, qui atteint 7,7 %, ne trouverait-elle pas ses origines dans le succès de l'apprentissage outre-Rhin ? Quand la France se fixe pour objectif d'éduquer 500 000 apprentis par an d'ici 2017, 1,5 million d'étudiants est formé en alternance chaque année en Allemagne. En Autriche, où le taux de chômage des jeunes s'élève à 8,7 %, ce sont 40 % des jeunes de 15 ans qui ont fait le choix de l'alternance.

Les études montrent que ces jeunes s'épanouissent dans ce dispositif qui offre de nombreux avantages. Le premier est de pouvoir financer leurs études tout en poursuivant leur cursus car leur présence dans l'entreprise est rémunérée. A l'heure où l'on s'interroge sur la démocratisation des études supérieures, on gagnerait à s'inspirer de ces parcours.

Faciliter l'accès aux bourses pour lutter contre le décrochage

D'autres mesures doivent venir en complément en s'assurant par exemple que l'accès aux bourses soit le plus large possible pour les jeunes qui ont fait le choix de l'apprentissage et/ou de l'enseignement professionnel. Ainsi, le gouvernement lutterait efficacement contre le décrochage scolaire.

Au final, c'est une politique publique ambitieuse en faveur non pas de *l'enseignement* mais de *l'éducation professionnelle* qui doit être mise en œuvre. La voie à suivre a déjà été tracée de longue date : des formations plus généralistes (c'est-à-dire qui ne cantonnent pas l'élève à l'apprentissage d'un geste technique en particulier) et plus professionnalisantes, des enseignants mieux formés aux réalités de l'entreprise ; une promotion de l'esprit d'entreprendre dans les établissements scolaires. En somme, une évolution des mentalités qui rendra possible la construction de passerelles entre l'enseignement général et professionnel.

Mieux former aux mutations de notre économie

Cette proposition a un but unique : lutter contre le chômage structurel des jeunes qui dépasse actuellement les 25 %. Mieux formés aux mutations de notre économie et dotés d'un solide bagage culturel et professionnel, ces élèves pourront enfin s'intégrer sur le marché du travail.

Rien ne sera possible si à l'origine nous baissons les bras par avance et refusons de donner les moyens à l'enseignement professionnel la capacité d'être une voie d'excellence, aussi exigeante que la voie générale. Le débat au Parlement est l'occasion de se saisir de cet enjeu. Tous ensemble.

Bernard Capron

Président d'AGEFA-PME



emploi.gouv.fr

Le portail des politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle

Mesures jeunes

En ou hors périodes de crises, le taux d'emploi des jeunes en France reste assez bas. Les dispositifs mis en place par l'Etat visent notamment à faciliter la transition école - monde du travail, grâce notamment aux formations en alternance. Des contrats spécifiques sont également dédiés aux jeunes, ainsi que des mesures d'aides à l'embauche.

Écoles de la deuxième chance (E2C)

Les E2C accompagnent l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sans diplôme.

Contrat d'apprentissage - période d'apprentissage

Alterner périodes d'enseignement général, technologique et professionnel en centre de formation d'apprentis (CFA) et périodes de travail en entreprise.

Garantie jeunes

La garantie jeunes doit permettre l'insertion durable dans un emploi ou l'entrée en formation. Ce dispositif est entré en phase d'expérimentation pour permettre d'affiner les conditions auxquelles elle sera le plus bénéfique pour aider les jeunes concernés à retrouver une activité.

Emplois francs

Favoriser l'embauche de jeunes résidant dans les zones urbaines sensibles rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Revenu contractualisé d'autonomie EXPERIMENTATION

Bénéficier d'un accompagnement renforcé vers l'emploi lorsque l'on rencontre des difficultés d'insertion et d'une sécurisation financière

Projet initiatives jeunes création d'entreprise (PIJ)

Aider les jeunes actifs à créer leur propre activité

Plates-formes de vocation (PFV)

Évaluer les habiletés professionnelles des jeunes

Période en milieu professionnel (PMP)

Consolider son projet professionnel en entreprise (CIVIS)

Parrainage

Être accompagné dans son parcours d'accès à l'emploi par un parrain professionnel.

■ Écoles de la deuxième chance (E2C)

Les E2C accompagnent l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sans diplôme.

Les E2C permettent aux jeunes, sans diplôme, ni qualification professionnelle, d'intégrer une école dédiée à la construction de leur projet d'insertion sociale et professionnelle.

Le réseau des écoles de la deuxième chance compte à fin 2012, plus d'une centaine de sites répartis dans 18 régions, 46 départements et 4 DOM TOM. Son développement se poursuit en 2013 afin d'assurer une couverture territoriale complète du territoire en ouvrant de nouvelles écoles et d'offrir une capacité d'accueil de 14 000 places.

Les écoles sont créées à l'initiative des collectivités territoriales et des acteurs de l'insertion professionnelle. Elles ne remplacent pas le travail des divers partenaires intervenant sur les territoires mais visent à compléter par un accompagnement pédagogique les accompagnements sociaux déjà en place. Chaque projet E2C doit s'articuler avec l'ensemble des acteurs concernés, s'adapter aux besoins du public concerné et intégrer la réalité locale du marché du travail.

Elles coopèrent également avec les acteurs de l'orientation et du suivi social, notamment les Missions Locales. Les écoles prennent ainsi en compte, avec le soutien de partenaires spécialisés, les problématiques sociales des jeunes qu'elles accueillent.

Elles mettent en œuvre tous les moyens qui permettent à chacun des stagiaires d'être accompagnés : pendant leur parcours à l'école mais aussi, après leur sortie du dispositif, pendant leur période d'entrée dans la vie active.

L'alternance étant au cœur du dispositif, les E2C élaborent avec le jeune des parcours adaptés aux tissus socio-économiques locaux. Pour ce faire, elles travaillent en partenariat étroit avec le monde de l'entreprise. Les entreprises sont des lieux privilégiés d'acquisition de compétences techniques et de gestes professionnels.

Aussi, leur engagement dans le dispositif constitue une des clés de réussite des écoles en participant à la construction du projet professionnel du jeune avec les équipes pédagogiques, en organisant des stages et proposant, le cas échéant, des emplois.

■ Contrat d'apprentissage - période d'apprentissage

Alterner périodes d'enseignement général, technologique et professionnel en centre de formation d'apprentis(CFA) et périodes de travail en entreprise.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel.

Des avantages pour les entreprises

- Recruter un salarié motivé en bénéficiant de conditions avantageuses.
- Assurer une transmission des savoir-faire et un accompagnement grâce aux maîtres d'apprentissage.

Des avantages pour les apprentis

- Obtenir un diplôme dans une situation de travail et en étant rémunéré.
- Avoir la possibilité d'enchaîner plusieurs contrats afin de préparer plusieurs diplômes successifs ou complémentaires.
- Être accompagné par un maître d'apprentissage qui facilite l'insertion dans l'entreprise.
- Le salaire de l'apprenti n'est pas soumis à cotisations salariales (salaire net égal au salaire brut)
- Le salaire de l'apprenti n'est pas imposable, dans la limite du smic, y compris en cas de rattachement au foyer fiscal des parents.

■ Garantie jeunes

Amener les jeunes en grande précarité à s'installer de façon autonome dans la vie active

La garantie jeunes doit permettre l'insertion durable dans un emploi ou l'entrée en formation. Ce dispositif est

entrée en phase d'expérimentation pour permettre d'affiner les conditions auxquelles elle sera le plus bénéfique pour aider les jeunes concernés à retrouver une activité.

La garantie jeunes se compose à la fois :

- **d'une garantie à une première expérience professionnelle** au travers de la combinaison d'un accompagnement dans un parcours dynamique et la multiplication de périodes de travail ou de formation,
- **et d'une garantie de ressources** en tant qu'appui de cet accompagnement.

Elle ne se substitue pas aux prestations sociales existantes, elle n'est pas un droit ouvert mais un **programme d'accompagnement ciblé et contractualisé**.

- L'allocation forfaitaire mensuelle est d'un montant de 433,75€ auquel s'ajoute l'aide au logement dont peut bénéficier le jeune.

■ Emplois francs

Favoriser l'embauche de jeunes résidant dans les zones urbaines sensibles rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Le comité interministériel des villes du 19 février 2013 a décidé de renforcer l'accès à l'emploi des jeunes résidant dans les zones urbaines sensibles (ZUS), où le taux de chômage est deux fois plus élevé que sur le reste du territoire, par la création des emplois francs.

Ce dispositif fait l'objet d'une expérimentation durant trois ans dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de certaines communes.

■ Revenu contractualisé d'autonomie EXPERIMENTATION

Bénéficier d'un accompagnement renforcé vers l'emploi lorsque l'on rencontre des difficultés d'insertion et d'une sécurisation financière

Le RCA est une action expérimentale mise en œuvre dans certains territoires consistant en un revenu garanti versé dans le cadre du parcours d'insertion professionnelle d'un jeune. Il est versé mensuellement aux jeunes volontaires et est couplé avec un accompagnement renforcé calqué sur celui du CIVIS.

■ Période en milieu professionnel (PMP)

Consolider son projet professionnel en entreprise (CIVIS)

La PMP permet à un jeune en contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) de découvrir, un ou plusieurs métier(s) au sein même d'une entreprise.

La PMP permet à un jeune en parcours CIVIS de découvrir, un ou plusieurs métier(s) au sein même d'une entreprise, d'être sensibilisé aux conditions réelles de celle-ci et de consolider son projet professionnel.

Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation de la cohésion sociale

La durée de la PMP est de 10 jours ouvrés maximum pouvant être fractionnés et effectués sur plusieurs lieux en entreprise.

Une reconduction est possible en cas de découverte de plusieurs activités d'une même entreprise.

La PMP ne constitue pas un stage de mise en situation professionnelle. En revanche, elle doit permettre au jeune de se prévaloir de cette expérience dans sa recherche d'emploi. La PMP peut également constituer une phase préalable à l'embauche du jeune.

Le jeune n'est pas rémunéré, en revanche il peut bénéficier de tickets de restaurant si l'entreprise en propose, et éventuellement d'autres avantages.

Chômage des jeunes : "Un risque de génération perdue"

Les taux de chômage des moins de 25 ans, qui atteignent des sommets en Europe, risquent d'avoir de lourdes conséquences, selon l'économiste Marion Cochard. Interview.

Les jeunes sont les principales victimes de la crise économique européenne. C'est d'ailleurs le thème de la réunion organisée mardi 12 novembre à l'Elysée par François Hollande, qui reçoit les principaux chefs d'Etat et de gouvernement européens. Comment réduire le taux de chômage des jeunes ? Principal remède : "ralentir le rythme de réduction des déficits publics", préconise Marion Cochard, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques.

Le taux de chômage des jeunes est de 23,5% en Europe et il atteint plus de 50% en Espagne et en Grèce. Comment expliquer cela ?

- Les jeunes sont toujours les premières victimes des crises économiques. Avec la récession, un certain nombre de personnes perdent leur emploi, et tant que l'activité ne repart pas, la file d'attente s'allonge. Or, les jeunes n'ont, par défaut, pas d'emploi. Et ils sont au bout de cette file d'attente, car les entreprises préfèrent embaucher des personnes qualifiées, qui ont déjà eu un emploi, surtout en période de crise.

Il est vrai que nous n'avions pas connu une crise d'une telle ampleur depuis les années 30. La crise financière liée aux subprimes a provoqué une récession. On estime que le PIB de la zone euro aurait été de 5% supérieur s'il n'y avait pas eu cette crise. Cela a provoqué mécaniquement des destructions d'emplois jusqu'en 2010. Ensuite, en 2011, alors que l'activité repartait, l'Europe a commencé une politique d'austérité, qui consiste à réduire les déficits publics rapidement. Cela a également participé à retarder la reprise, et donc la création d'emplois, notamment pour les jeunes.

Pourquoi certains pays ont des taux de chômage beaucoup plus faibles ?

- Au Royaume-Uni ou en Allemagne, le marché du travail est plus flexible, c'est-à-dire que la législation est moins protectrice. Ainsi, il y a plus de rotation : les personnes perdent plus facilement leur emploi, mais en retrouvent aussi plus facilement, car les entreprises sont moins réticentes à embaucher. Ces conditions sont plus favorables à l'entrée des jeunes sur le marché du travail. En France, la file d'attente est plus longue. D'autre part, la France a une démographie plus vigoureuse, notamment par rapport à l'Allemagne. Résultat, il y a entre 150.000 et 200.000 personnes qui entrent sur le marché du travail chaque année. Pour réduire le chômage, il faut donc créer plus de 200.000 emplois en France, ce qui suppose une croissance de plus de 1,5%, alors qu'en Allemagne, moins de 1% de croissance suffit. De plus, à la différence des années 90, nous sommes revenus sur les dispositifs de départs à la retraite anticipés, qui permettaient de laisser de la place aux jeunes, mais qui étaient très critiqués.

Les défenseurs de la politique de rigueur européenne expliquent qu'elle occasionne une baisse

de croissance à court terme, mais augmente le potentiel de croissance à moyen terme. Et donc une baisse du chômage ?

- Le problème, c'est que les politiques de rigueur budgétaire sont très efficaces en période de croissance, mais pas en période de difficultés. Chaque année, on met en place une politique de réduction des déficits (hausse des impôts et baisse des dépenses, NDLR), et on est déçu.

Mais faut-il s'attendre à une meilleure situation à moyen terme ?

- Le problème, c'est que l'on ne voit pas bien quand cela va s'arrêter. La France vient de revoir à la hausse sa prévision de déficit pour 2013, parce que l'effort budgétaire pénalise la croissance, et donc les rentrées de recettes fiscales. Cela devait durer quelques années, et finalement on est partie pour de nombreuses années. Je pense que l'on aurait dû attendre que la croissance revienne pour réduire ces déficits.

A l'époque, les marchés financiers ont attaqué la Grèce en estimant qu'elle était trop endettée et ne pourrait pas rembourser. En repoussant cette politique, ne risquait-on pas une attaque des marchés financiers ailleurs, avec un renchérissement des coûts de financement des Etats qui en découle, et donc un problème pour la croissance également ?

- C'était un risque en effet, et cela se serait produit si la Banque centrale européenne n'était pas intervenue. Mais elle s'est donnée les moyens de prêter aux Etats qui en ont besoin en dernier ressort. De plus, des mécanismes de solidarité ont été mis en œuvre.

La réduction des déficits publics n'était pas une exigence de la Banque centrale européenne en échange de son intervention ?

- On aurait très bien pu réclamer des réformes structurelles et une réduction des déficits plus étalée dans le temps, sur dix ans au lieu de cinq. Et en conformité avec les traités européens, qui ne demandent qu'un effort budgétaire de 0,5% du PIB par an en cas de déficit excessif. Si on s'en était contenté, on aurait une croissance de 2% aujourd'hui. Et le chômage serait en baisse. Le rythme que nous avons choisi est un excès de zèle.

N'est-ce pas un moyen d'en venir plus rapidement à une période de croissance durable, permettant aussi de créer des emplois ?

- Le problème, c'est qu'avec une crise de cette ampleur, on risque de détruire définitivement une partie du tissu productif. Les entreprises font faillites. On détruit donc du capital, et on met des personnes au chômage pendant trop longtemps. Cela complique le retour sur le marché du travail.

Faut-il en conclure que la jeune génération est sacrifiée ?

- Les études indiquent qu'au cours des précédentes crises, les jeunes ont fini par s'insérer sur le marché du travail, même s'ils ont perdu du temps. Mais cette fois la crise dure beaucoup plus longtemps. Les jeunes risquent d'avoir perdu les acquis de leurs études. Il y a un risque de génération perdue.

Quels sont les remèdes ?

- Il faut d'abord changer la politique macro-économique en ralentissant le rythme de réduction des déficits publics. Et en attendant que la croissance reparte, il faut mener une politique de l'emploi visant à augmenter l'employabilité des jeunes, pour qu'ils trouvent du travail quand la croissance repartira. Les emplois aidés dans les secteurs marchands ne fonctionnent pas bien en période de crise, en visant les 16-25 ans, on risque de pénaliser les 25-30 ans. Mais ils sont efficaces dans le secteur non-marchand (associations, administration). On peut également former les jeunes. Mais cela ne reste que des mécanismes d'amortissement.

Que pensez-vous des initiatives à l'échelle européenne, comme le fait de garantir à tout jeune européen une offre d'embauche dans les quatre mois ?

- Je n'y crois pas trop. Ces dispositifs coûtent cher. Et les montants mis sur la table ne sont pas du tout à la hauteur des enjeux.

Propos recueillis mardi 12 novembre par Donald Hebert - Le Nouvel Observateur

Jactiv.ouest-france.fr

Pourquoi les jeunes sont plus touchés par le chômage ?

Publié le jeudi 13 décembre 2012 à 09:48 par Carine Janin .

Le taux de chômage des jeunes atteignait, au 3e trimestre, 24,2 %, contre une moyenne nationale de 9,9 %. Cela ne veut pas dire qu'un jeune sur quatre est concerné, mais un jeune « actif » sur quatre. Ainsi, sur la tranche d'âge des 16-25 ans, seuls 9 % sont au chômage, car beaucoup poursuivent leurs études. Il n'empêche que les jeunes actifs sont plus touchés par le chômage que les autres tranches d'âge. Quelques explications.

Ils font leur entrée sur le marché du travail

Les jeunes qui entrent sur le marché du travail après avoir fini leurs études commencent par... chercher un emploi. Et s'inscrivent à Pôle emploi. 62 % des jeunes commencent ainsi leur vie active par une période de chômage, révélait en avril 2012 une enquête du Céreq. Ce qui gonfle les chiffres du chômage. « **Cette réalité explique un tiers des situations de chômage des jeunes aujourd'hui** », indique Mathieu Plane, économiste à l'OFCE.

Ils sont moins qualifiés

Tous les jeunes ne sont pas égaux face au chômage, et c'est valable pour toutes les classes d'âge. « **Les plus touchés sont ceux qui sont les moins diplômés** », rappelle Mathieu Plane. En 2010, trois ans après leur sortie du système scolaire, les non-diplômés étaient encore 41 % à ne pas avoir trouvé d'emploi, les titulaires d'un CAP ou d'un BEP, 24 %. Alors que les titulaires d'un bac + 2 n'étaient que 9 %, et les diplômés d'une école d'ingénieur seulement 5 %. Le diplôme reste un rempart majeur contre le chômage. Car les entreprises s'y fient plus qu'à l'expérience. Une réalité difficile, notamment pour les 120 000 à 150 000 jeunes qui quittent, chaque année, le marché du travail sans aucun diplôme.

La crise ajoute à leurs difficultés

Que font les entreprises pendant cette période ? Avec le chômage qui augmente, la main-d'oeuvre disponible est abondante. En quête de personnel peu qualifié, les employeurs cherchent des personnes immédiatement opérationnelles, qu'ils n'auront pas à former, et qu'ils trouvent facilement. Les jeunes, qui manquent d'expérience, restent sur le carreau.

Ils occupent des contrats précaires

50 % des salariés de moins de 25 ans sont en contrat précaire (contre 10 % en moyenne pour les autres catégories d'âge). Le marché du travail est ainsi segmenté : aux jeunes les contrats précaires, aux plus âgés les contrats à durée indéterminée. Conséquences quand les carnets de commande mollissent ? « **Les entreprises se débarrassent d'abord des CDD, intérimaires... Donc des jeunes** », explique Mathieu Plane. Ils sont la variable d'ajustement du marché du travail. Mais, quand ça repart, les jeunes sont aussi les premiers à être réembauchés.